Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260409-2026_DELIB31-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 31/2026

SEANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2026 à 19H00

Date de convocation :	2 avril 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	2 avril 2026	Conseillers présents :	12
		Conseillers votants :	14

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Franck PAULAY, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, Mikaël LEROUX et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, , Hélène PERRAUD, , Nathalie TACHET, Laura LE PAGE et Victoire DENIGOT

Étaient absentes : Mesdames Julie COLLOMBAT (donne pouvoir à Nathalie TACHET) et Virginie BLEUNVEN COSTE (donne pouvoir à Franck PAULAY)

Monsieur Jérôme BOSSAY est désigné secrétaire de séance

Mise en place des commissions communales et extra-communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

L'article L 2143-2 du CGCT prévoit la constitution de comités consultatifs associant des représentants des habitants de la commune et notamment de leurs associations. Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du Maire. Les différentes catégories d'habitants peuvent ainsi participer à la préparation des décisions du conseil municipal, chaque conseil pouvant prendre en compte les spécificités de la population communale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de procéder à la nomination des membres des commissions à mains levées.**

Monsieur le Maire propose de créer une :

1- **Commission Commerce, artisanat d'art, camping, animation, culture :**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260409-2026_DELIB31-DE

Monsieur le Maire appelle les candidats à cette commission :

- Monsieur Franck PAULAY
- Monsieur Bertrand DOUCEY
- Monsieur Bruno MERIEN
- Madame Hélène PERRAUD
- Madame Virginie COSTE BLEUNVEN
- Monsieur Mikaël LEROUX

Bruno précise que pour le moment, ce ne sont des élus mais qu'il faudra y ajouter des administrés.

Après vote, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **NOMME à la commission commerce, artisanat d'art, camping, animation, culture :**

  - **Monsieur Franck PAULAY**
  - **Monsieur Bertrand DOUCEY**
  - **Monsieur Bruno MERIEN**
  - **Madame Hélène PERRAUD**
  - **Madame Virginie COSTE BLEUNVEN**
  - **Monsieur Mikaël LEROUX**

2- Commission urbanisme, patrimoine, travaux :

Monsieur le Maire appelle les candidats à cette commission :

- Madame Lilia GHERBI
- Monsieur Jérôme BOSSAY
- Madame Julie COLLOMBAT
- Monsieur Yves ANDRE
- Monsieur Bruno MERIEN

Après vote, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **NOMME à la commission urbanisme, patrimoine, travaux :**

  - **Madame Lilia GHERBI**
  - **Monsieur Jérôme BOSSAY**
  - **Madame Julie COLLOMBAT**
  - **Monsieur Yves ANDRE**
  - **Monsieur Bruno MERIEN**

3- Commission Finances :

Monsieur le Maire appelle les candidats à cette commission :

- Monsieur Jérôme BOSSAY
- Madame Lilia GHERBI
- Monsieur Bertrand DOUCEY

Après vote, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260409-2026_DELIB31-DE

- **NOMME à la commission finances :**

  - **Monsieur Jérôme BOSSAY**
  - **Madame Lilia GHERBI**
  - **Monsieur Bertrand DOUCEY**

4- **Commission solidarité, enfance jeunesse et sport :**

Monsieur le Maire appelle les candidats à cette commission :

- Madame Virginie Coste BLEUNVEN
- Madame Victoire Denigot
- Madame Laura LE PAGE
- Monsieur Yves ANDRE
- Madame Nathalie TACHET

Après vote, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **NOMME à la commission solidarité, enfance jeunesse et sport :**

  - **Madame Virginie Coste BLEUNVEN**
  - **Madame Victoire DENIGOT**
  - **Madame Laura LE PAGE**
  - **Monsieur Yves ANDRE**
  - **Madame Nathalie TACHET**

5- **Commission Environnement, cadre de vie, mobilité, énergie, déchets :**

Monsieur le Maire appelle les candidats à cette commission :

- Madame Nathalie TACHET
- Monsieur Franck PAULAY
- Madame Julie COLLOMBAT
- Madame Virginie COSTE BLEUNVEN
- Madame Lilia GHERBI

Après vote et à l'unanimité, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **NOMME à la commission Environnement, cadre de vie, mobilité, énergie, déchets :**

  - **Madame Nathalie TACHET**
  - **Monsieur Franck PAULAY**
  - **Madame Julie COLLOMBAT**
  - **Madame Virginie COSTE BLEUNVEN**
  - **Madame Lilia GHERBI**

6- **Commission communication :**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260409-2026_DELIB31-DE

Monsieur le Maire appelle les candidats à cette commission :

- Madame Hélène PERRAUD
- Monsieur Bertrand DOUCEY
- Madame Nathalie TACHET
- Monsieur Jérôme BOSSAY

Après vote, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **NOMME à la commission communication :**

  - **Madame Hélène PERRAUD**
  - **Monsieur Bertrand DOUCEY**
  - **Madame Nathalie TACHET**
  - **Monsieur Jérôme BOSSAY**

7- Commission marché : désignation des représentants :

Monsieur Franck PAULAY rappelle :

La commission mixte du marché a pour objet de maintenir un dialogue permanent entre la municipalité, les commerçants non sédentaires du marché et les commerçants sédentaires sur toutes les questions relatives à l'organisation et le fonctionnement du marché : règlementation, aménagement et modernisation, attribution d'emplacement...

Il rappelle également qu'un règlement du marché a été validé par arrêté du 15 avril 2024 et qu'il précise que la commission est présidée par la Maire qui a le seul pouvoir de décision. L'article 28 de l'arrêté stipule que la commission doit être composée de cinq commerçants non sédentaires, deux commerçants sédentaires et trois délégués de la commune.

Monsieur Le Maire appelle les candidats à cette commission :

Représentants de la commune :

- Monsieur Franck PAULAY
- Monsieur Bruno MERIEN
- Monsieur Xavier ANEZO

Après appel à candidature, 2 commerçants sédentaires ont manifesté leur volonté de faire partie de cette commission :

- Madame Françoise RYO
- Madame Anne-Cécile TOBIE

Après appel à candidature, 5 commerçants non sédentaires ont manifesté leur volonté de faire partie de cette commission :

- Monsieur Bruno TAURON
- Madame Elora PASSARD
- Monsieur Michel CLAUDIC
- Monsieur Mikaël AILERIE
- Madame Elodie GUIHENEUF

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260409-2026_DELIB31-DE

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **NOMME à la commission marché :**

  - **Monsieur Franck PAULAY**
  - **Monsieur Bruno MERIEN**
  - **Monsieur Xavier ANEZO**

En tant que représentants de la commune

  - **Madame François RYO**
  - **Madame Anne-Cécile TOBIE**

En tant que représentants des commerçants sédentaires

  - **Monsieur Bruno TAURON**
  - **Madame Elora PASSARD**
  - **Monsieur Michel CLAUDIC**
  - **Monsieur Mikaël AILERIE**
  - **Madame Elodie GUIHENEUF**

En tant que représentants non sédentaires

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,

Bruno LE BORGNE



Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260409-2026_DELIB31-DE